

DIRECTION CHARGEE DE LA BANQUE DES TERRITOIRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Arrêté du 0 2 MIL. 2024 portant délégation de signature pour la gestion des actions de France 2030, du programme d'investissement d'avenir (PIA) et du plan d'investissement dans les compétences (PIC) par la direction de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires de la Caisse des dépôts et consignations

CDCBDT-AD24015

Le directeur général délégué, directeur de la direction chargée de la Banque des Territoires de la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu le code monétaire et financier, notamment les articles L. 518-2 et suivants et les articles R. 518-0 et suivants ;

Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2023 portant organisation de la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2020 portant nomination de Monsieur Olivier Sichel en tant que directeur général délégué de la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2023 portant délégation de pouvoir au bénéfice du directeur de la direction chargée de la Banque des Territoires de la Caisse des dépôts et consignations :

Arrête :

Article 1

Délégation est donnée à M. François Wohrer, directeur de la direction chargée de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires de la Caisse des dépôts et consignations, à l'effet de signer, au nom du directeur de la Banque des Territoires, tous actes relatifs à la gestion des actions de France 2030, du programme d'investissement d'avenir (PIA) et du plan d'investissement dans les compétences (PIC) mises en œuvre par cette direction, à savoir :

- au titre de France 2030 et du programme d'investissement d'avenir (PIA) :
 - « Ville de demain »,
 - « Financement de l'économie sociale et solidaire »,
 - « Investissements dans la formation en alternance FPA »,
 - « Partenariats pour la formation professionnelle et l'emploi PFPE ».
 - « Fonds national de valorisation volet France Brevets »,
 - « Renforcement des pôles de compétitivité volet plates-formes mutualisées d'innovation PFMI »,
 - « Instituts pour la transition énergétique ITE »,
 - « Fonds national d'innovation culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat CIE »,
 - « Innovation numérique pour l'excellence éducative (INEE) volet Espaces de formation, de recherche et d'animation numérique e-FRAN »,
 - « Territoire d'innovation pédagogique TIP »,
 - « Ingénierie de formation professionnelle et Offre d'accompagnement Innovante IFPAI »,
 - « Compétences et Métiers d'Avenir (CMA) »,
 - « Digitalisation des formations DEFINUM »,
 - « Territoires d'Innovation »,
 - « Valorisation fonds national de valorisation », volet « plan innovation Outre-mer »,
 - « Démonstrateurs de la Ville Durable DVD ».
 - « Sociétés Universitaires et de Recherche SUR »,
 - « AMI Culture Patrimoine et Numérique du Fonds National pour la Société Numérique »,
 - « AMI Soutiens aux usages, services et contenus innovants du Fonds National pour la Société Numérique »,

- « Territoires Numériques Educatifs TNE » dans le cadre de la stratégie nationale « Enseignement et numérique »,
- « Innovation dans la forme scolaire ».
- « Territoires Intelligents et Durables-TID »,
- « Démonstrateurs d'Intelligence Artificielle frugale au service de la transition écologique dans les Territoires DIAT »,
- « Tiers lieux d'expérimentation ».
- « Cyber Sécuriser les territoires »,
- « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires »,
- « Solutions de billetteries innovantes » (Stratégie d'accélération des Industries Culturelles et créatives),
- « Accompagner la transition numérique des Industries Culturelles et créatives »,
- « AMI Rebond Industriel »,
- « Aides à l'innovation « Bottom-up » volet Projets de Formations Professionnelles (IFP régionalisé),
- « Aides à l'innovation "Bottom-up" (fonds propres) » volet « Fonds Métaux critiques »,

Appels à projets et appels à manifestation d'intérêt de la stratégie d'accélération des Industries Culturelles et créatives de France 2030,

- au titre du plan d'investissement dans les compétences (PIC) relevant de la compétence de la direction de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires, ;
 - « 100% Inclusion du plan d'investissement dans les compétences »,
 - « Intégration Professionnelle des Réfugiés » et
 - « Maraudes numériques »,

dans les limites prévues par l'arrêté du 3 mai 2023 portant délégation de pouvoirs au bénéfice du directeur de la direction chargée de la Banque des Territoires de la Caisse des dépôts et consignations, y compris :

- 1° Les actes de mutation d'actifs ;
- 2° Les actes relatifs à la création de sociétés, notamment les statuts de sociétés et pactes d'actionnaires, ou de toutes autres entités ayant ou non la personnalité morale, de nationalité française ou étrangère, dont le suivi relève de la gestion des actions de France 2030, du programme d'investissement d'avenir (PIA) mises en œuvre par la direction de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires ;
- 3° Les actes relatifs à la désignation des représentants de la Caisse des dépôts et consignations dans les organes de gouvernance des sociétés ou entités visées au 2° du présent article dont le suivi relève de la gestion des actions de France 2030, du programme d'investissement d'avenir (PIA) et du plan d'investissement dans les compétences (PIC) mises en œuvre par la direction de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires ;
- 4° Tous actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.
- M. François Wohrer est habilité à représenter la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales ou au sein de tous autres organes de gouvernance des sociétés ou entités visées au 2° du présent article.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François Wohrer, délégation est donnée à l'effet de signer au nom du directeur de la Banque des Territoires, les actes mentionnés à l'article 1^{er} relatifs à toutes les actions de France 2030, du programme d'investissement d'avenir (PIA) et du plan d'investissement dans les compétences (PIC) identifiées dans la présente délégation, à Mme Anne-Sophie Burtin, directrice adjointe de la direction chargée de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires, en chargé de l'investissement de la direction chargée de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires, en charge du département des investissements en matière d'infrastructures et mobilités.

Mme Anne-Sophie Burtin et M. Pierre Aubouin sont habilités à représenter la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales ou au sein de tous autres organes de gouvernance des sociétés ou entités visées au 2° de l'article 1er.

Article 3

Pour la gestion des actions de France 2030, du programme d'investissement d'avenir (PIA) et du plan d'investissement dans les compétences (PIC) mises en œuvre par la direction de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur de la Banque des Territoires, dans le cadre des attributions de leur service respectif, et dans les limites prévues par l'arrêté du 3 mai 2023 portant délégation de pouvoirs au bénéfice du directeur de la direction chargée de la Banque des Territoires de la Caisse des dépôts et consignations, tous actes, à :

- 1° M. Christophe Genter, directeur du département chargé des investissements dans le domaine de la cohésion sociale et territoriale de la direction de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires, au titre des actions :
- « Financement de l'économie sociale et solidaire ».
- « Investissements dans la formation en alternance FPA »,
- « Partenariats pour la formation professionnelle et l'emploi PFPE »,
- « Renforcement des pôles de compétitivité volet plates-formes mutualisées d'innovation PFMI »,
- « Fonds national de valorisation volet France Brevets »,
- « Fonds national d'innovation culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat CIE ».
- « Innovation numérique pour l'excellence éducative (INEE) action « Espaces de formation, de recherche et d'animation numérique e-FRAN »,
- « Territoire d'innovation pédagogique TIP »,
- « Ingénierie de Formation professionnelle et Offre d'accompagnement Innovante IFPAI »,
- « Aides à l'innovation « Bottom-up » volet Projets de Formations Professionnelles (IFP régionalisé),
- « Sociétés Universitaires de recherche (SUR) »,
- « Compétences et Métiers d'Avenir (CMA) »,
- « Digitalisation des formations DEFINUM ».
- « Territoires numériques éducatifs (TNE) »,
- « Innovation dans la forme scolaire (IFS) »,
- « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires », au titre de France 2030 ou du programme d'investissement d'avenir (PIA) ainsi que « 100% Inclusion du plan d'investissement dans les compétences », « Intégration Professionnelle des Réfugiés » et « Maraudes numériques » au titre du plan d'investissement dans les compétences (PIC).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Genter, délégation est donnée à Mme Marianne Faucheux, adjointe au directeur du département chargé des investissements dans le domaine de la cohésion sociale et territoriale de la direction chargée de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires, à l'effet de signer, au nom du directeur de la Banque des Territoires, tous actes, à l'exclusion des actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 40 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, dans la limite des attributions de ce département.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Genter et de Mme Marianne Faucheux, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur de la Banque des Territoires, les mêmes actes, à l'exclusion de ceux visés au 4° de l'article 1er, à :

Mme Linda Reboux, cheffe de projet au titre des actions « Renforcement des pôles de compétitivité - volet plates-formes mutualisées d'innovation – PFMI » et « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » ;

- M. Benoit Sénéchal, chef de projet au titre des actions :
- « Investissements dans la formation en alternance FPA ».
- « Partenariats pour la formation professionnelle et l'emploi PFPE »,
- « Fonds national d'innovation culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat CIE »,
- « Territoire d'innovation pédagogique » pour le volet Campus des Métiers et des Qualifications,
- « Ingénierie de Formation professionnelle et Offre d'accompagnement Innovante IFPAI-volet national »,
- « Aides à l'innovation « Bottom-up » volet Projets de Formations Professionnelles (IFP régionalisé),

- « Sociétés Universitaires et de Recherche (SUR) ».
- « Compétences et Métiers d'Avenir (CMA) »,
- « Digitalisation des formations DEFINUM ».

au titre de France 2030 ou du programme d'investissement d'avenir (PIA) ainsi que « 100% Inclusion du plan d'investissement dans les compétences » et « Intégration Professionnelle des Réfugiés » et « Maraudes numériques » au titre du plan d'investissement dans les compétences (PIC) ;

M. François Blouvac, chef de projet au titre des actions « Innovation numérique pour l'excellence éducative (INEE) volet Espaces de formation, de recherche et d'animation numérique e-FRAN », « Territoire d'innovation pédagogique - TIP » (Hors volet Campus des métiers et des qualifications), « Territoires Numériques Educatifs – TNE » dans le cadre de la stratégie nationale « Enseignement et numérique » et « Innovation dans la forme scolaire » ;

2° M. Antoine Darodes, directeur du département chargé des investissements dans le domaine de la transition numérique de la direction de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires, au titre des actions :

« AMI Culture Patrimoine et Numérique du Fonds National pour la Société Numérique »,

- AMI Soutiens aux usages, services et contenus innovants du Fonds National pour la Société Numérique,

« Cyber Sécuriser les territoires »,

- « Solutions de billetteries innovantes » (Stratégie d'accélération des Industries Culturelles et créatives),

« Accompagner la transition numérique des Industries Culturelles et créatives »,

- Appels à projets et appels à manifestation d'intérêt de la stratégie d'accélération des Industries Culturelles et créatives de France 2030 ou du programme d'investissement d'avenir (PIA).

- « Territoires Intelligents et Durables-TID »,

- « Démonstrateurs d'Intelligence Artificielle frugale au service de la transition écologique dans les Territoires – DIAT »,

« Tiers lieux d'expérimentation »,

relevant de la compétence de la direction de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine Darodes, délégation est donnée à M. Gaël Sérandour, directeur adjoint du département chargé des investissements dans le domaine de la transition numérique de la direction chargée de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires, à l'effet de signer, au nom du directeur de la Banque des Territoires, tous actes dans la limite de ses attributions, à l'exclusion des actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 40 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine Darodes et M. Gaël Sérandour, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur de la Banque des Territoires, les mêmes actes, à l'exclusion de ceux visés au 4° de l'article 1er, à :

M. Pierre Abba, pour les conventions de subvention, chef de projet au titre des actions :

- « Solutions de billetteries innovantes » (Stratégie d'accélération des Industries Culturelles et créatives),
- « Accompagner la transition numérique des Industries Culturelles et créatives »,
- Appels à projets et appels à manifestation d'intérêt de la stratégie d'accélération des Industries Culturelles et créatives de France 2030 ou du programme d'investissement d'avenir (PIA),
- M. Emmanuel Passilly, pour les conventions de subvention, chef de projet au titre de l'action « Territoires Intelligents et Durables-TID » ;

Mme Marion Eymar, pour les conventions de subvention, cheffe de projet au titre de l'action « Tiers lieux d'expérimentation » ;

3° M. Ollivier Lenot, adjoint au directeur du département chargé de l'innovation et des opérations de la direction chargée de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires, exerçant par intérim les fonctions de directeur du département chargé de l'innovation et des opérations de la direction chargée de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires, au titre de l'action « Territoires d'innovation », de l'action « Valorisation – fonds national de valorisation », volet « plan innovation Outre-mer », de l'action « Démonstrateurs de la ville durable » de l'action

« Ville de Demain », et du dispositif « Rebond Industriel », « Aides à l'innovation "Bottom-up" (fonds propres) » - volet « Fonds Métaux critiques ».

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ollivier Lenot, délégation est donnée à M. Arnauld-José Loko, exerçant par intérim les fonctions d'adjoint au directeur du département chargé de l'innovation et des opérations de la direction chargée de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires, à l'effet de signer, au nom du directeur de la Banque des Territoires, tous actes dans la limite de ses attributions, à l'exclusion des actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 40 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ollivier Lenot et de M. Arnauld-José Loko, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur de la Banque des Territoires, les mêmes actes, à l'exclusion de ceux visés au 4° de l'article 1er, à :

Mme Marie Roubellat, cheffe de projet, et M. Alain Aïnou, responsable du pilotage stratégique et financier, pour les conventions de subvention au titre des actions :

- « Territoires d'innovation »,
- « Valorisation fonds national de valorisation », volet « plan innovation Outre-mer »,
- « Ville de Demain »,
- « Démonstrateurs de la Ville Durable DVD »,
- « Rebond Industriel ».

Mme Marie-Alexandra Coste et Mme Emilie Mothe, cheffes de projet au titre de l'action « Démonstrateurs de la ville durable » ;

Mme Camille Etévé, responsable du programme Territoires d'Industrie au titre du dispositif « Rebond Industriel ».

4° M. Emmanuel Legrand, directeur du département chargé des investissements dans le domaine de la transition énergétique et écologique de la direction de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires, au titre des actions « Instituts pour la transition énergétique – ITE » et « Sociétés Universitaires de Recherche – SUR ».

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel Legrand, délégation est donnée à M. Cédric Desmedt, adjoint au directeur du département chargé des investissements dans le domaine de la transition énergétique et écologique de la direction chargée de l'investissement de la direction chargée de la Banque des Territoires, à l'effet de signer, au nom du directeur de la Banque des Territoires, tous actes dans la limite de ses attributions, à l'exclusion des actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 40 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel Legrand et à M. Cédric Desmedt, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur de la Banque des Territoires, les mêmes actes, à l'exclusion de ceux visés au 4° de l'article 1er, à M. Sébastien Illouz et M. Franck Charron, chefs de projet au titre des actions « Instituts pour la transition énergétique — ITE » et « Sociétés Universitaires de Recherche — SUR ».

Article 4

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement à compter de sa publication sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Fait le 0 2 JUIL 2024

Olivier SICHEL CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS Signé électroniquement le 02/07/2024 14:43:13

Olivier Sichel